

rédaction d'un mémoire portant sur un sujet relatif à la santé publique vétérinaire (Épreuve commune/épreuves
écrites)

Concours/Examen : Épreuve : CONCOURS MAJORET N ° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Plusieurs crises sanitaires se sont produites ces dernières années en France et dans le monde et ont mis en évidence la complexité et la polymorphie de la décision publique dans ce type de situation, en raison des enjeux sanitaires, sociaux et économiques que ces crises recèlent. Nous pensons bien évidemment à la crise de la Covid 19 et des mesures de confinement économiquement et socialement lourdes pour préserver l'état sanitaire des populations. Plus récemment, dans le domaine de la santé publique vétérinaire, il convient de mentionner la gestion des épidémies récurrentes d'Influenza aviaire hautement pathogène ^(HPA) par l'Etat français avec notamment un déstockage de vingt millions de volailles en élevage pour un coût total de plus d'un milliard d'euros en 2021-2022. Les crises sanitaires se succèdent ces dernières années de part le changement climatique modifiant la répartition de pathogènes ou d'agents vecteurs, l'augmentation des flux humains et matériels, ou encore la perte d'habitats naturels rendant plus probables la mise en contact de la population humaine ou de sa faune domestique avec la faune sauvage réservoir de nombreux pathogènes. Afin de gérer ces crises, la puissance publique se doit d'agir en anticipant, prévenant, surveillant la survenue de ces crises, et en luttant contre le cas échéant. Qu'il s'agisse des actions d'anticipation, de prévention, de surveillance ou de lutte, la décision publique requiert trois étapes centrales à savoir : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation. Ces étapes font intervenir de très nombreux acteurs, prédécisés comme précis, agissant à des échelles différentes et

dans des domaines d'activité variés (recherche, analyse de risque, production, sécurité civile, expertise sanitaire ou technique, réglementation, etc.). Pour interroger la décision publique, et notamment ses difficultés liées que son acceptabilité socio-économique dans un cadre de crise sanitaire, nous prendrons l'exemple de la crise liée à l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse ^(DNC) en élevages de bovins sévrant en France (bien que le dernier cas détecté remonte à fin décembre dans un élevage ariégeois) actuellement. Nous nous demanderons de quelle manière cet exemple illustre-t-il les mécanismes et les enjeux de la décision publique lors de crise sanitaire. Après un bref rappel de ce qu'est la DNC et de la crise sanitaire qu'elle a provoquée sur le territoire national, nous analyserons les différentes étapes de la décision publique lors de cette crise en ayant pour fil rouge le rôle des acteurs intervenant lors de ces différentes étapes.

Afin de simplifier le développement, nous nous intéresserons principalement aux étapes de la décision publique concernant la lutte contre la DNC, laissant de côté les actions de prévention, anticipation et surveillance.

I La crise sanitaire liée à la DNC en France en 2025

Afin de clarifier au maximum les tenants et les aboutissants de la gestion de la crise par les pouvoirs publics, une présentation succincte de la DNC s'avère nécessaire.

(A) Présentation de la maladie

La DNC est une maladie virale due à un virus de la famille des Poxviridae proche de la chlamydia ovine. Le virus est transmis principalement par le biais d'insectes hématophages (mouches piqueuses et taons), vecteurs biologiques, dans un rayon de 5 à 10 kilomètres. Les bovins sont les seules espèces sensibles. Le virus provoque des

symptômes assez frustes (fièvre, échauffement) et d'autres plus pathognomoniques, à savoir des nodules fermes sous la peau. Il est également responsable de fortes chutes de production laitière mais la mortalité est quasi-nulle. Suivant la loi de santé animale (Règlement (UE) n° 2016/423), (LSA) révisé et s'appliquant dans la législation française depuis 2021, il s'agit d'une maladie animale réglementée de catégorie A, qui doit alors faire l'objet de mesures d'indication obligatoires et immédiates. Son apparition au sein d'un état-membre (EM) doit être notifiée à la Commission européenne (CE), ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Elle n'est pas transmissible à l'homme ni par contact avec l'animal ou le vecteur, ni par consommation de produits animaux.

③ La crise sanitaire française

À début de l'été 2025, des cas de DNC ont été identifiés par les autorités italiennes puis un premier cas est confirmé côté français le 8 juillet 2025. Des premières mesures d'abattage et de restrictions des mouvements d'animaux sont décidées (cf parties suivantes). D'autres cas sont déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes mais l'épidémiologie paraît contrôlée. Ce n'est qu'à l'automne 2025 que la situation se détériore avec l'apparition de nouveaux foyers dans les départements pyrénéens (notamment Pyrénées-Orientales et Ariège). Les mêmes actions d'abattage, de zones réglementées et d'interdictions de mouvement sont menées, avec cette fois-ci des repercussions politiques, sociales et économiques plus marquées. Une stratégie de vaccination complémentaire est mise en place en plus des abattages des foyers contaminés. Le dernier cas recensé remonte au 23 décembre 2025 dans un élevage arésois et plus de 700 000 bovins des départements pyrénéens et adjacents au Nord ont été vaccinés.

④ Justification de l'exemple choisi

Le choix de retenir cette illustration pour développer notre réflexion sur la sécurité publique en temps de crise sanitaire repose sur plusieurs critères. Tout d'abord, il s'agit d'une crise récente, encore en cours (puisque certains zones sont toujours réglementées, que la surveillance accrue se poursuit et que la vaccination d'urgence n'est pas :

l'urgence) et dont les différentes étapes de la décision publique ont été largement relayées dans les médias et les communications officielles des parties prenantes à cette gestion de crise. Cette sensibilité de la crise et son ampleur médiatique sont d'ailleurs la seconde motivation de choix en ce qu'elles illustrent les défis et les difficultés rencontrés par les pouvoirs publics dans leur action, notamment en termes d'acceptabilité socio-économique. Enfin la crise de la DNC représente un cas d'étude très pertinent en ce qu'elle illustre la nécessité de réactivité et d'adaptabilité de la décision publique face à un nouveau danger (de part la mise en place de la vaccination dans un second temps), réactivité et adaptabilité qui seront des qualités indispensables dans le futur face à de nouvelles crises potentielles liées au changement climatique et aux nouveaux vecteurs de pathogène; par exemple la fièvre de la vallée du Rift (maladie zoonotique !).

Il est temps de détailler les différentes étapes de la décision publique de lutte contre la DNC et le rôle des différents acteurs impliqués.

II Elaboration de la stratégie de lutte

La première étape de la décision publique de lutte contre la DNC est son élaboration, se construisant. Celle-ci est tributaire de multiples éléments se situant de droit et de cadre réglementaire, les enjeux socio-économiques et sanitaires, les connaissances sur la maladie et les possibilités de lutte, les moyens humains et financiers à disposition, le contexte d'action (notamment le degré d'urgence) ou bien la volonté politique d'agir dans telle ou telle direction. Cette élaboration nécessite de nombreux acteurs et fait appel à leurs compétences propres, voire se fait sous leur contrainte, tels que les juridictions nationales et supra-nationales.

(P) Cadre Réglementaire et organisationnel

La DNC étant une maladie de catégorie A selon la OMS et le droit français, la stratégie française doit prévoir son éradication obligatoire et immédiate. C'est la Commission européenne qui par sa réglementation contraint l'élaboration de la décision, et

Concours/Examen : Épreuve : Mémoire N ° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

cette CE est également indiquée dans l'établissement par la notification qui elle reçoit du Directeur de l'agriculture (ARSA) et de direction générale de l'alimentation (DGAL).

• Connaissances scientifiques et analyse de risque

Une fois la détection des cas et le rapport de la case, le DGAL a pris le contrôle des opérations et gère la case avec le préfet et les autres acteurs en respect

De plus, la préparation face aux crises épidémiques par l'Etat ^{et} des règlements européens en matière de lutte contre les maladies infectieuses a contribué à la création de dispositifs ORSEC "épidémies" qui réglemente la gestion de la crise et le rôle des différents acteurs. Au niveau local, le comité départemental est mis en place par le préfet avec la présence des acteurs du territoire dont le Directeur départemental de protection des populations (DDPP). Une cellule de crise est également mise en place autour de la DGAL pour gérer la situation et construire la décision publique. Les acteurs représentés sont les services publics, les organisations professionnelles agricoles, les scientifiques, les organismes à vocation sanitaire et technique. Ces acteurs participent à l'élaboration de la ^{vétérinaire} décision publique qui dépend de leurs compétences et des données présentées en introduction de la partie.

(B) Connaissances scientifiques et analyse de risque

Le décideur public s'appuie sur les connaissances dont disposent les scientifiques sur le mode et notamment la transmission. Ceux-ci ont donc un rôle pour élaborer la stratégie de lutte, notamment via une analyse de risque

5. / 11.

sanitaire dont l'ANSES est responsable. La surveillance épidémiologique réalisée par cette agence et la plateforme d'épidémiosurveillance EA produisent des données clés pour éclairer les décideurs publics. Elles déterminent en partie le degré d'urgence à agir.

(C) Enjeux socio-économiques et sanitaires

La gravité des conséquences de tels ou tels actions influent également sur l'élaboration de la stratégie. Les éleveurs et leurs représentants, les OVT et OVS ainsi que (GOPR) et autres acteurs notamment la DRAAF amènent des éléments économiques notamment sur les coûts pour les éleveurs de telles mesures. Les OPA dépendent des choix aux conséquences socio-économiques les moins lourdes possibles (éviter restrictions de mouvement) et les syndicats agricoles souhaitent éviter les chocs tels que les mouvements de troupeaux. Les enjeux portés par les professionnels et les experts agricoles tendent à alerter les décideurs ou le vice de décider en minimisant les coûts socio-économiques tout en assurant la protection sanitaire des cheptels régionaux.

(D) Moyens humains et, financiers et techniques

La richesse en moyens humains et le budget à disposition sont des paramètres influençant l'élaboration de la stratégie. Il faut avoir suffisamment de ressources pour mener à bien les différents mesures sanitaires et/ou médicales, ou endommager les éleveurs. Les partenaires économiques tels que le Fonds de Recherche et d'Innovation pour l'Agriculture et l'Élevage (FRI) ou les services budgétaires des services de concertation sont alors sollicités. Un échange est également requis avec des représentants et organisations (OVS) vétérinaires pour connaître les moyens humains disponibles et s'assurer leur collaboration pour la lutte. Des charges et sollicitations des laboratoires agréés et LNR JNC sont nécessaires et ceux-ci déterminent ou non de leur disponibilité et capacité.

à gérer les flux de prélèvements entrants pour confirmer / infirmer les cas. Enfin la participation des laboratoires privés est nécessaire dès l'élaboration pour savoir s'il existe telle ou telle moyen médical (vaccins).

(E) Consultation de comités et alignement verticaux de la décision

Avec toutes les connaissances et les enjeux apportés par les différents acteurs impliqués dans la lutte à venir, les décideurs élaborent leur décision en sollicitant également le Comité National d'Orientation Publique Santé animale et végétale (CNOPSAN) pour avis consultatif sur la stratégie élaborée. Celui-ci, composé de la majorité des acteurs précédemment cités remet son avis, bien que celui-ci ne soit pas contraignant.

La décision publique est donc élaborée en interaction avec plein d'acteurs et a d'abord consulté par le DVC en l'application du PNISU (plan d'urgence / prévu) et à l'élaboration d'une stratégie combinant abattage / restrictions mouvement avec une vaccination et urgence complémentaire. L'élaboration de la décision a nécessité également de forts efforts de communication au niveau local (prefet) et national (ministre de l'agriculture via BREVARD et Premier ministre R. LECOURU) pour expliquer ses motivations et faciliter sa mise en oeuvre.

III Mise en oeuvre de la stratégie de lutte

(A) Actions de terrain

Comme prévu dans le PNISU et la stratégie de lutte, des actions de terrain ont été menées pour lutter contre le DVC. Une surveillance active est menée avec un renforcement des mesures de biosecurité mené par les élevés, les OPA et surtout les groupes de défense sanitaire (GDS). Les agents de DDP sont aussi mobilisés pour contrôler le respect de la biosecurité et des restrictions de mouvement. Lors d'un cas suspect et éleveur, un vétérinaire émet une suspicion.

et sollicite le DAPP pour la demande à venir. Des prélèvements sont envoyés aux laboratoires agréés pour confirmer la suspicion. Un arrêté préfectoral de mixtes surveillance est décrété par le préfet de département, et transformé en arrêté préfectoral de déclaration d'infection (APDI) en cas de confirmation. Le préfet et ses services sont alors pleinement mobilisés pour ne pas faire respecter ses arrêtés.

En cas de confirmation, un vétérinaire (ou des) est mandaté par le DAPP pour procéder à la abattage et les services d'épandage, curieux, sont sollicités.

Les associations agricoles sont mobilisées pour soutenir leurs agriculteurs et comme partenaires de l'Etat pour mener à bien ces opérations (et les forces de l'ordre).

Ce sont ces mêmes acteurs que l'on retrouve lors des campagnes de vaccination passées menées lors de l'adoption de la stratégie.

⑤ Suivi et communication

Tous les acteurs sont mobilisés pour suivre et communiquer sur la lutte en cours. Le plateau ESA met à jour son suivi, le ministère de l'équiculture fait des bilans hebdomadaires et communique abondamment sur son site internet. Le ministère participe à des conférences de presse et réunions pour suivre les progrès en œuvre et informer à la fois les parties prenantes et le grand public. Les préfets font de même au niveau local. Enfin des communications sont menées par le DGAL vers le CE pour la tenir informée de la situation nationale.

Toutes ces actions menées et les controverses suscitées amènent à la troisième étape de la décision publique à savoir son évaluation en vue de son amélioration.

Concours/Examen :

Épreuve :

N°201 RE

N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

IV Évaluation de la lutte contre la DNC(A) Évaluation et améliorations générales

Parallèlement aux actions de mise en œuvre, des réflexions sont dues en cours sur l'évaluation de la décision, l'action effectuée, sa rapidité, sa performance, voire même sa performance. De nombreuses questions d'ordre technique, techniques, sociale et économiques se posent. Le tout verser le résultat. Tant d'actions, mais à quoi bon ? Bien évidemment, de nombreuses actions impactées par le dernier remettent en œuvre le choix et la méthodologie de la stratégie de lutte, allant même jusqu'à mesurer les justifications scientifiques.

Des remontées de terrain, notamment des vétérinaires, sont utiles pour adapter si besoin la stratégie. Un effectif de vétérinaires humain plus important permettant de recenser plus vite, voire même avant permis de détecter plus tôt l'épidémie et réduire l'ampleur de la crise. ^{peut-être}

Selon moi, cette pénurie de vétérinaires est clairement une des raisons de la crise et y remédier (comme cela est prévu) serait une voie d'amélioration évidente.

D'autre part, l'évaluation de la stratégie montre une performance sanitaire efficace puisque les cas graves sont tout de même recueillis et qu'aucun cas n'a été déclaré au cours des ^{bons} 3 derniers mois. Les décideurs publics peuvent s'en satisfaire : l'impact économique a été plutôt bien orné par une fermeture assez courte des marchés d'exportation des bœufiers.

L'évaluation fait également partie au cours de la lutte puisque le changement notable de la stratégie (et ~~on note des~~ CNCP-SAV) est un élément d'adaptation liée à l'évaluation et au retour d'expérience ^{l'approbation}.

Cette adaptation est ~~responsable~~ de la performance sanitaire de la stratégie de lutte même si on peut penser que des manquements d'éducation sanitaire et de respect des interdits de mouvement sont à l'origine de la prolongation de l'épidémie en France.

B) Évaluation et voies d'amélioration pour l'acceptabilité socio-économique

La stratégie de lutte a été marquée par de vives oppositions aux échanges de fœta et la performance socio-économique peut être considérée insuffisante. Pour l'améliorer, une éducation sanitaire plus poussée et diversifiée doit leur fournir initiale et continue de haut être menée. Il s'agit du ressort des instituts de formation mais également des ~~SSS~~ et l'Etat et les OPA doivent financer cet effort.

De plus, il serait bénéfique de renforcer la communication par plusieurs actions en exploitant le réseau pour le crédit, l'économie et la souveraineté alimentaire, à destination du grand public. Celui-ci, mieux informé de la situation et de ses enjeux, pourrait alors mieux "tomber dans l'émotion" et mieux accepter les méthodes parfois extrêmes de la lutte, mais malheureusement nécessaires. Plus largement, il manque une vraie "culture du sanitaire" en France.

D'un point de vue économique, une grande part d'explication de la

10/11.

controverse sur la lutte contre le DNC provient de la situation déjà compliquée du secteur de l'élevage, notamment dans le Sud-Ouest. La stratégie de lutte n'a fait qu'empirer les choses et le regret qu'elle a suscité prend racine dans le terrain économiquement infertile de l'élevage actuellement. Pour remédier à cela et améliorer l'acceptabilité socio-économique de la lutte, il faudrait donc que l'élevage français se porte mieux. Plus d'aides devraient être et être alloués pour soutenir les éleveurs, les consommateurs devraient encore plus être sensibilisés et encouragés à manger français, des accords tels que le CEEC ne devraient être ratifiés. Ainsi une cure soignée et soignée serait beaucoup moins inacceptable pour les éleveurs.

La décision publique dans la lutte contre le DNC présente en France depuis juillet 2025 revêt de nombreux défis et difficultés d'élaboration et de mise en œuvre. Son évolution est délicate puisque la crise n'est pas totalement finie ^{bien que} fait apparaître des améliorations possibles pour le futur notamment en termes d'éducation sanitaire globale et en soutien à une agriculture en souffrance économiquement. Le système interagissant de épidémiologie, des données liés au changement climatique ou autres perturbations socio-environnementales demande aux décideurs publics d'être prêts.